



No de résolution  
ou annotation

1<sup>re</sup> séance  
20 octobre 2020  
19 h

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PROCÈS-VERBAL

Réunion régulière tenue le 20 octobre 2020 en visioconférence sur la plateforme vidéo Zoom, sous la présidence de M. Jean Roberge, directeur général et de M<sup>me</sup> Kim Côté.

Membres présents : M. Daniel Bertrand, M. Stéphane Bolduc, M<sup>me</sup> Pascale Chamberland, M<sup>me</sup> Isabelle Côté, M. François Décary, M<sup>me</sup> Carolane Dubuc, M<sup>me</sup> Johanne Gouin, M<sup>me</sup> Emmanuelle Nadeau, M<sup>me</sup> Julie Paré, M. Cédric Pinard, M. Sébastien Plante, M<sup>me</sup> Sonia Roberge, M. Sébastien Rouleau et M. Gilles Rousseau.

Membre absent : Aucun

Participant également : M. Jean Roberge, à titre de directeur général, M. Martin Vallée à titre de membre non votant et M. Marc Soucie à titre de secrétaire général.

Membres invités : M. André Dallaire, directeur du Service des ressources matérielles et informatiques et M<sup>me</sup> Karine Guay, directrice du Service des ressources financières.

#### 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum

Il est 19 h. Le président, M. Jean Roberge ouvre la séance. Ce dernier cédera sa place à la suite de l'élection du président du conseil. Monsieur Marc Soucie agit à titre de secrétaire du conseil. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement ouverte.

#### 2. Ordre du jour

Monsieur Jean Roberge demande aux membres s'ils ont des points à ajouter ou à retirer à l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur Sébastien Plante :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

**Adopté à l'unanimité**

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum
2. Ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre
4. Procès-verbal et suivi
5. Période de questions
6. Prestation du serment
7. Nomination du président et du vice-président du conseil d'administration
8. Durée des mandats
9. Création des comités et adoption des mandats
10. Règlement de délégation de pouvoirs
11. Signature des effets bancaires
12. Déclaration d'apparentés
13. Personnes autorisées à prendre part aux délibérations du CA

CA-2021-001



No de résolution  
ou annotation

14. Calendrier des rencontres
15. Rémunération – Jetons de présence
16. Retour sur la mission
17. Correspondance générale
18. Autres sujets
19. Prochaine rencontre
20. Levée de la rencontre

3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre

Le secrétaire général rappelle aux administrateurs que ceux-ci ont reçu préalablement à la présente rencontre un formulaire de déclaration de conflits d'intérêts qu'ils devront compléter dans les meilleurs délais. De plus, à toutes les rencontres, il y aura un point statutaire à cet effet afin que les administrateurs puissent déclarer leurs intérêts qui sont susceptibles d'entrer en conflit avec un des points à traiter lors de la rencontre, et ce, afin d'en discuter avec diligence.

4. Procès-verbal et suivi

Puisqu'il s'agit de la première rencontre du conseil d'administration, aucun procès-verbal n'est soumis pour adoption ni aucun suivi.

5. Période de questions

Aucune

6. Prestation du serment

Les membres prêtent serment oralement à tour de rôle. Le secrétaire général distribue à chacun des membres un serment écrit et les invite à le signer et à lui transmettre. Le serment écrit sera déposé dans le livre des délibérations.

7. Nomination du président et du vice-président du conseil d'administration

Les administrateurs ont reçu préalablement à la rencontre un document intitulé « Rôle du président du conseil d'administration ». Le secrétaire général précise que la présidence et la vice-présidence sont réservées uniquement aux membres parents et il résume également les rôles et responsabilités d'un président. Par la suite, il propose un processus de vote. Dans un premier temps, les membres intéressés au poste à la présidence sont appelés à se manifester et par la suite, ce sera le même processus pour le poste à la vice-présidence.

Considérant qu'une seule candidature est soumise pour chacun des postes.

Il est proposé par Monsieur François Décary:

**DE NOMMER** Madame Kim Côté à titre de présidente du conseil d'administration et Monsieur Cédric Pinard à titre de vice-président.

**Adopté à l'unanimité**

8. Durée des mandats

Le secrétaire général mentionne que la loi stipule que les mandats des membres sont de trois ans, mais qu'exceptionnellement, pour la création du premier conseil d'administration, les membres doivent déterminer que certains auront des mandats de trois ans et les autres de deux ans.



No de résolution  
ou annotation

CA-2021-003

Afin de respecter la disposition légale, le secrétaire général procède au tirage au sort, et ce, pour chaque catégorie de membres. Il met le nom de chaque membre siégeant à titre de parents dans un contenant fermé. Après avoir mélangé les noms, le secrétaire général pige trois noms. Les personnes ainsi pignées auront un mandat de trois ans. Les membres non pignés, quant à eux, auront exceptionnellement un mandat de deux ans.

Le même processus est repris pour les membres issus du personnel du centre de services scolaire et pour ceux siégeant à titre de membres de la communauté.

Il est proposé par Monsieur Cédric Pinard :

**D'OCTROYER** un mandat de trois ans aux personnes suivantes :

Membres parents	Membres du personnel	Membres de la communauté
Kim Côté	Sonia Roberge	Carolane Dubuc
Johanne Gouin	Sébastien Rouleau	François Décary
Isabelle Côté	Sébastien Plante	Gilles Rousseau

**D'OCTROYER** un mandat de deux ans aux personnes suivantes :

Membres parents	Membres du personnel	Membres de la communauté
Stéphane Bolduc	Pascale Chamberland	Emmanuelle Nadeau
Cédric Pinard	Julie Paré	Daniel Bertrand

**Adopté à l'unanimité**

#### 9. Création des comités et adoption des mandats

Le secrétaire général mentionne que la loi stipule que le conseil d'administration doit instituer les trois comités suivants :

- Comité de gouvernance et d'éthique;
- Comité de vérification;
- Comité des ressources humaines.

Afin d'assurer la bonne marche de ces comités, il recommande de nommer entre trois et cinq membres pour chacun de ces comités. Les membres du conseil d'administration siégeant à titre de membres du personnel ne peuvent pas siéger sur le comité des ressources humaines.

Les mandats des comités sont décrits dans le document déposé aux présentes.

CA-2021-004

Il est proposé par Madame Pascale Chamberland:

**DE NOMMER**, sur chacun des comités, les personnes suivantes :

Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines
François Décary	Daniel Bertrand	Gilles Rousseau
Carolane Dubuc	Johanne Gouin	Cédric Pinard
Emmanuelle Nadeau	Pascale Chamberland	Julie Paré
Kim Côté		Sébastien Rouleau
Gilles Rousseau		Isabelle Côté

**D'ADOPTER** les mandats des comités de gouvernance et d'éthique, de vérification et de ressources humaines tels que présentés.

**DE FIXER** la durée des mandats à deux ans.

**Adopté à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

#### 10. Règlement de délégation de pouvoirs

Monsieur Marc Soucie, secrétaire général, présente aux membres le projet de délégation de pouvoirs du centre de services scolaire aux différents gestionnaires ou instances, soit le directeur général, les directeurs de services, les directions des établissements ainsi que les conseils d'établissement. Il mentionne que le comité consultatif de gestion, composé de directions d'établissement et de services, recommande au conseil d'adopter le projet de délégation de pouvoirs tel que déposé. Il explique que l'ancienne délégation de pouvoirs délègue plusieurs pouvoirs au comité exécutif, comité qui est maintenant aboli. Il y a donc urgence d'adopter un nouveau règlement de délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs afin de permettre aux administrateurs d'accomplir leurs tâches et de laisser au conseil d'administration la gestion des dossiers d'orientation et d'organisation.

Considérant qu'en vertu de l'article 174 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'administration peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs;

Considérant qu'il y a urgence d'adopter un nouveau règlement de délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs afin de permettre aux administrateurs d'accomplir leurs tâches et de laisser au conseil d'administration la gestion des dossiers d'orientation et d'organisation;

Considérant qu'au cours de la prochaine année scolaire le règlement de délégation de pouvoirs sera revu par le conseil d'administration;

Il est proposé par Madame Julie Paré:

**D'ADOPTER** le projet de règlement de délégation de pouvoirs tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

#### 11. Signature des effets bancaires

Madame Karine Guay informe les membres du conseil que pour assurer le fonctionnement du centre de services scolaire nous devons nommer des représentants du conseil d'administration et des gestionnaires du centre de services scolaire, à titre de signataires des effets bancaires. Elle recommande de nommer deux représentants de chacune des catégories, soit le président, le vice-président, le directeur général et la directrice du Services des ressources financières.

Il est proposé par Madame Johanne Gouin:

**D'AUTORISER**, sous la signature de deux d'entre eux, la présidente madame Kim Côté, le vice-président monsieur Cédric Pinard, le directeur général monsieur Jean Roberge et la directrice du Service des ressources financières madame Karine Guay à signer les effets bancaires ainsi que les documents officiels pour et au nom du Centre de services scolaire des Appalaches, à compter du 20 octobre 2020.

**Adopté à l'unanimité**

#### 12. Déclaration d'apparentés

Monsieur Marc Soucie informe les membres que la loi stipule à l'article 175.4 que tout membre du conseil d'administration du centre de services scolaire qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du centre de services scolaire doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général du centre de services scolaire, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question. Il invite les membres à signer le formulaire de déclaration et à lui remettre dès que possible.

CA-2021-005

CA-2021-006



No de résolution  
ou annotation

CA-2021-007

### 13. Personnes autorisées à prendre part aux délibérations du CA

Monsieur Jean Roberge informe les membres du conseil que lors de la présentation de différents dossiers au conseil d'administration, il est avantageux d'avoir la présence des directions des différents services administratifs afin de s'assurer, avant la prise de décision, de bénéficier de toutes les informations utiles et de les laisser prendre part aux délibérations.

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

**D'AUTORISER** la participation des directions des services administratifs à prendre part aux délibérations du conseil d'administration.

**Adopté à l'unanimité**

### 14. Calendrier des rencontres

Monsieur Jean Roberge dépose et présente un calendrier des rencontres pour la prochaine année scolaire.

Il est proposé par Monsieur Gilles Rousseau :

**D'ADOPTER** le calendrier des rencontres du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Appalaches avec les modifications suivantes, soit de remplacer le mardi 23 mars 2021 par le 30 mars 2021 et le 26 mai 2021 par le 25 mai 2021.

**Adopté à l'unanimité**

### 15. Rémunération – Jetons de présence

Monsieur Jean Roberge informe les membres que le ministre peut par règlement régir ou interdire des pratiques relatives à l'allocation de présence et au remboursement des frais raisonnables engagés par les membres du conseil d'administration et il présente sommairement le Décret 1027-2020. Il mentionne que lors d'une prochaine rencontre, il présentera les modalités d'application.

### 16. Retour sur la mission

Monsieur Jean Roberge propose aux membres qu'à chacune des rencontres, il soit prévu un moment de discussion entre les administrateurs, pour faire un retour sur l'orientation et les décisions prises lors de la rencontre, et ce, dans le but de faire plus et mieux.

Aucune décision n'est prise à ce sujet, mais le point sera à l'ordre du jour de chacune des prochaines rencontres.

### 17. Correspondance générale

Aucune

### 18. Autres sujets

Aucun

### 19. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 27 octobre à 19 h.



No de résolution  
ou annotation  
CA-2021-09

20. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Plante:

**DE LEVER** la séance. Il est 21 h 50.

**Adopté à l'unanimité**

  
\_\_\_\_\_  
La présidente

  
\_\_\_\_\_  
Le secrétaire